

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR

LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022 – Dossier à renvoyer avant le 02 Août 2022

- Pièce d'identité ;
- Relevé de notes du Baccalauréat ;
- Copie du diplôme du Baccalauréat ou autre diplôme ;
- Attestation « Journée d'appel à la défense » ;
- La fiche de renseignements administratifs ;
- La fiche des personnes à prévenir en cas d'urgence ;
- 1 chèque d'un montant de 170 euros établi à l'ordre du Trésor Public représentant les droits annuels d'inscription ;
- Une attestation CPAM couvrant l'année scolaire 2022/2023 (jusqu'en juillet 2023) ;
- Une attestation de paiement de la CVEC. (Voir notice d'explication ci-jointe). OBLIGATOIRE avant l'inscription à l'IFSI. Attention, les personnes financées par leur employeur sont exonérées ;
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile qui indique que vous êtes couvert(e) pour l'année 2022/2023 ;
- 1 certificat médical émanant d'un médecin agréé (voir liste ci-jointe) attestant que vous présentez les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession. Si vous venez d'un autre département que l'Oise, vous pouvez effectuer cette visite chez un médecin agréé de votre département. **Dans ce cas, vous devez nous fournir impérativement la liste dans laquelle figure ce médecin agréé (liste disponible auprès des IFSI ou ARS) ;**
- Remplir la fiche des vaccinations obligatoires soit par le médecin agréé soit par le médecin traitant :
 - les dates de vaccinations antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélique et contre l'hépatite B ;
 - pour les personnes ayant été vaccinées antérieurement pour l'hépatite B, il sera demandé un dosage des anticorps pour vérifier la couverture vaccinale ;
 - Le résultat du test tuberculique positif ou préciser que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées ;
 - La vaccination de la grippe est conseillée ;
 - La vaccination de la COVID est obligatoire. (Une vaccination complète est nécessaire, merci de joindre le certificat de vaccination ou le certificat de contamination à la COVID).

Cette fiche devra être remise **obligatoirement le 5 Septembre 2022** afin d'être à jour et que la Médecine du travail puisse contrôler vos dossiers avant votre départ en stage.

- Copie des pages de vaccinations de votre carnet de santé àagrafer à la fiche de vaccinations, **ne pas oublier d'inscrire vos noms et prénoms sur toutes les copies.**

- Inscription à l'UPJV sur l'ENT d'Amiens – Ouverture du 05/07/2022 au 22/07/2022 et du 22/08/2022 au 29/09/2022 (pour y procéder voir la page infos rentrée pour plus d'explications) ;
- L'autorisation individuelle d'être filmé(e), photographié(e) ou interviewé(e) ;
- Attestation d'admission de Parcoursup en 1^{ère} année de l'enseignement supérieur année 2021/2022 (uniquement pour les candidats issus de la sélection de Parcoursup) ;
- La fiche de prise en charge financière ;
- Attestation B2. Cette dernière concerne les candidats n'ayant pas la nationalité française et ayant obtenu un diplôme à l'étranger ;
- Attestation ENIC NARIC pour les candidats ayant obtenu un diplôme à l'étranger.

En plus de ces documents, merci de bien vouloir mettre **dans une pochette plastique à part** du dossier d'inscription :

- Copie du RIB au NOM de l'étudiant ;
- Copie du permis de conduire si obtention ;
- Pièce d'identité.

Ce dossier sera adressé à la Direction des Ressources Humaines du CHICN afin qu'il procède à votre inscription sur leur logiciel pour le paiement des indemnités de stage et le remboursement des frais kilométriques lors des stages.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

NOM :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

DEPARTEMENT DE NAISSANCE (N° et nom du département) :

PAYS DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° INE (ce numéro « Identifiant National Etudiant » ou BEA figure sur le relevé de notes du baccalauréat depuis 1995) :

N° DE SECURITE SOCIALE :

ADRESSE ÉTUDIANTE :

.....

N° de téléphone fixe :

N° de portable :

Adresse Mail :

ADRESSE PRINCIPALE :

.....

N° de téléphone :

Possédez-vous un permis de conduire ? Oui Non

Si oui, possédez-vous un véhicule utilisable pour les stages ? Oui Non

I – SITUATION DE FAMILLE

Célibataire Marié(e)/Pacsé(e) Concubinage Divorcé(e)/Séparé(e) Veuve/Veuf

Dépendez-vous financièrement de vos parents ? Oui Non

Si oui :

- Profession du père :
- Profession de la mère :

Si vous êtes marié(e)/pacsé(e) ou vivant maritalement :

- Profession du conjoint :

Avez-vous des enfants ? Oui Non Si, oui combien ?

II – CURSUS SCOLAIRE

A – Cycle secondaire :

- Nom de l'établissement fréquenté et lieu :
.....
- Niveau ou diplôme(s) obtenu(s) :Année d'obtention :

B – Cycle universitaire ou préparation au concours :

- Nom de l'établissement fréquenté et lieu :
.....
- Niveau ou diplôme(s) obtenu(s) :Année d'obtention :

C – Cycle professionnel :

- Niveau ou diplôme(s) obtenu(s)Année d'obtention :

Avez-vous exercé une activité professionnelle dans un secteur sanitaire et social ? Oui Non

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

| Activité | Lieu | Dates |
|----------|------|-------|
| * | * | * |
| * | * | * |
| * | * | * |
| * | * | * |

Date

Signature de l'étudiant(e)

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

(Merci d'indiquer au minimum 1 personne)

NOM ET PRENOM DE L'ETUDIANT :

Année de formation : L1

Personne à contacter n°1 :

Lien de parenté :

Nom :Prénom :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

* * * * *

Personne à contacter n°2 :

Lien de parenté :

Nom :Prénom :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Autorisation individuelle d'être filmé(e), photographié(e) ou interviewé(e)

Je soussigné(e) (étudiant(e) majeur),

demeurant à,

autorise l'IFSI/IFAS à me filmer, me photographier, m'interviewer et utiliser mon image.

ou

Je soussigné(e) (parent enfant mineur),

demeurant à,

autorise l'IFSI/IFAS à filmer, photographier, interviewer et utiliser l'image de mon enfant mineur dont le nom est :

.....

En conséquence, j'autorise l'IFSI/IFAS à fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public les films, les photographies pris dans le cadre de ma vie d'apprenant(e) ou la vie d'apprenant de mon enfant mineur à l'Institut.

Les photographies, films et/ou interviews pourront être exploités et utilisés directement par l'IFSI/IFAS ou par le Centre Hospitalier Intercommunal COMPIÈGNE NOYON sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment de télédiffusion, de papier (journaux, flyer et périodiques) et électronique (Internet) sans aucune limitation intégralement ou par extraits pour une durée illimitée.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films et/ou interviews susceptibles de porter atteinte à ma vie privée ou ma réputation ou à la vie privée et la réputation de mon enfant mineur, ni d'utiliser les photographies, films et/ou interviews dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition ou à la disposition des parents des enfants mineurs un justificatif à chaque parution ou diffusion des photographies, films et/ou interviews sur simple demande.

Je suis informé(e) de mes droits et ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour leur exploitation.

Fait à

Le

Signature de l'apprenant(e) ou du parent
d'enfant mineur

Prévention des risques biologiques, vaccinations obligatoires pour l'entrée en formation paramédicales

NOM :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :**LIEU DE NAISSANCE :**

| TYPES ET DATES DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES | | |
|---|----------------------------|----------------------|
| BCG | Type d'injection | Date |
| 1 ^{ère} vaccination | | |
| INTRA DERMOREACTION (I.D.R.) | Date : | |
| - Le mono test n'est pas réglementaire. | Lecture : induration en mm | <input type="text"/> |
| DIPHTERIE – TETANOS – POLIO | Type d'injection | Date |
| 1 ^{ère} vaccination | | |
| 2 ^{ème} vaccination | | |
| 3 ^{ème} vaccination | | |
| Dernier rappel | | |
| ROUGEOLE-OREILLONS-RUBEOLE | Type d'injection | Date |
| 1 ^{ère} vaccination | | |
| 2 ^{ème} vaccination | | |
| | | |

| | |
|-----------------------------|--|
| A eu une rougeole le | |
| A eu les oreillons le | |
| A eu une varicelle le | |

 **Tournez la page**

TYPES ET DATES DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

| HEPATITE B | | | |
|--|---|---|--|
| Si vaccination déjà effectuée | Type d'injection | | Date |
| 1^{ère} dose | | | |
| 2^{ème} dose | | | |
| 3^{ème} dose | | | |
| 4^{ème} dose ou rappel | | | |
| DOSAGE ANTICORPS Pour les personnes déjà vaccinées (Se référer au schéma) Anti Hbs post-vaccinaux Obligatoire +++ (Taux minimum de couverture : supérieur à 10) | Résultat | | Date |
| | | | |
| Vaccination COVID complète Date des 3 injections ou infections COVID 19 <u>Joindre le certificat</u> | Date 1^{ère} injection ou infection COVID 19 | Date 2^{ème} injection ou infection COVID 19 | Date rappel ou infection COVID 19 |

Si vaccination non effectuée pour l'hépatite B

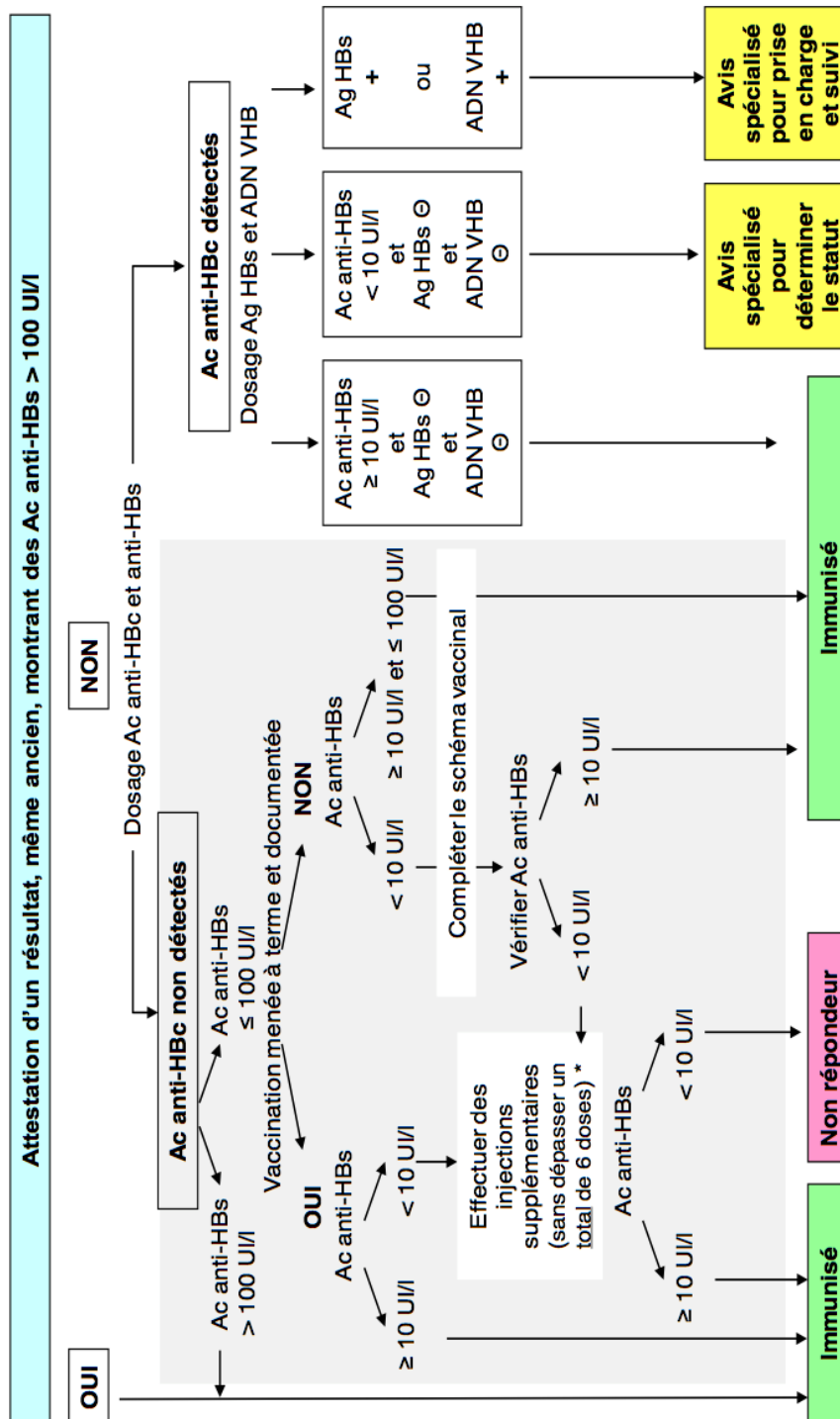
Un schéma accéléré :

- Pour Engerix B20 : J0, J7, J21 et rappel à 12 mois
- Pour Genhevac : J0, J10, J21 et rappel à 12 mois
- une 4^{ème} dose un an après la première injection est indispensable pour la protection à long terme.

SOURCE : Hépatites Info Service : <https://www.hepatites-info-service.org/?Schema-vaccinal-contre-l-hepatite>

| | | |
|-----------------|--------------------|-----------------------|
| MEDECIN: | NOM : | Prénom : |
| Date : | | |
| Cachet : | Signature : | |

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation des professionnels de santé



Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

L'Arrêté du 21 Avril 2007 modifié par l'arrêté du 17 Avril 2018
Relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formations Paramédicaux

Vaccinations pour l'entrée en formation et suivi médical des étudiants

Art. 54 *L'admission définitive dans un institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1er du présent arrêté est subordonnée :*

a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;

Pour les candidats à l'entrée dans les instituts de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale, ce certificat mentionne que la numération globulaire et la formule sanguine sont normales et atteste notamment de l'absence de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM).

b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

LE SCHEMA « ACCELERE »

Dans certains cas particuliers, exemple :

- étudiants des écoles médicales et paramédicales

Un schéma accéléré peut alors être proposé :

- J0, J7, J21 pour GENHEVAC B[®] ;
- J0, J10, J21 pour ENGERIX B[®] ;
- une 4^{ème} dose un an après la première injection est indispensable pour la protection à long terme.

SOURCE : Hépatites Info Service : <https://www.hepatites-info-service.org/?Schema-vaccinal-contre-l-hepatite>

Fiche de prise en charge financière

Ce document est indispensable pour la prise en charge du coût pédagogique de votre formation par la Région des Hauts-de-France.

Tout renseignement erroné pourrait entraîner votre engagement à régler le montant total des frais de votre scolarité.

Nom : Prénom :

Nom d'usage :

Date de naissance :

La Région Hauts de France finance les parcours de formation des personnes répondant aux statuts suivants à la date de clôture des dossiers d'inscription aux épreuves de sélection ou la date de clôture sur Parcoursup :

| | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| 1 – Elève en poursuite de scolarité sans interruption | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Préciser ci-dessous votre situation sur l'année 2021-2022 : établissement et niveau <i>Justificatif de votre situation à fournir : Certificat de scolarité de l'année 2021-2022</i> | | |
| 1 – Elève en poursuite de scolarité avec interruption depuis moins d'un an | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Préciser ci-dessous votre dernière situation : année scolaire, établissement et niveau <i>Justificatif de votre situation à fournir : Certificat de scolarité de l'année N-1 et attestation de service civique si vous êtes concerné.</i> | | |
| 2 – Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi (indemnisé ou non) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| N° identifiant Pole Emploi : Date d'inscription à Pole Emploi : Indemnisation par Pole Emploi : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Justificatif de votre situation à fournir : Attestation d'ouverture de vos droits Pôle Emploi, datée de moins d'un mois</i> | | |

La Région Hauts de France ne finance pas les parcours de formation pour les personnes répondant aux statuts suivants :

- Les **travailleurs non-salariés** (autoentrepreneurs, commerçants, professions libérales, ...) ;
- Les **non actifs** (retraités, personne au foyer, ...) ;
- Les **travailleurs salariés** (les salariés en activité ou en disponibilité, les personnes en congé parental, les apprentis, les agents de la Fonction Publique, ...).

Autres possibilités de prise en charge du coût pédagogique de votre formation :

| Promotion Professionnelle | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Salarié(e) en Promotion Professionnelle | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <p>Etablissement employeur :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Signataire des conventions financières (Nom, Prénom et fonction) :</p> <p>.....</p> <p>Personnes à contacter pour la prise en charge de votre formation (Nom, Prénom, fonction, téléphone et adresse mail) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>Justificatif de votre situation à fournir : Attestation de prise en charge de la formation par votre employeur</i></p> | | |
| Congé individuel de Formation | | |
| Salarié(e) en Congé Individuel de Formation | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <p>Nom de l'organisme :</p> <p>Adresse de l'organisme :</p> <p>.....</p> <p>N° de dossier :</p> <p>Nom de l'employeur :</p> <p>Adresse de l'organisme :</p> <p>.....</p> <p>Personnes à contacter pour la prise en charge de votre formation (Nom, Prénom, fonction, téléphone et adresse mail) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>Justificatif de votre situation à fournir : Attestation de prise en charge de la formation par l'organisme</i></p> | | |

Prise en charge personnelle

Oui

Non

Situation actuelle :

Si vous ne bénéficiez d'aucune prise en charge financière du coût de votre formation ci-dessus, vous vous engagez à régler les coûts pédagogiques de formation.

A savoir, 6 378 € par année de formation pour la promotion 2022/2025.

Je soussigné(e),, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A :, le :

Signature du candidat :

INFORMATIONS GENERALES RENTREE 2022/2023

Le dossier d'inscription est à renvoyer complet au format papier avant le 02 Août 2022

Rentrée :

Le jour de la rentrée est le 05 Septembre 2022 à 9h30.

Vous serez susceptible de devoir vous procurer pendant vos années de formation des ouvrages.

A ce jour, nous sommes dans l'impossibilité de vous communiquer les noms et les coûts de tous les ouvrages.

Repas :

Les déjeuners peuvent être pris au self du Centre Hospitalier à Compiègne au 8, Avenue Henri Adnot (système de carte magnétique dont l'utilisation vous sera précisée).

Le restaurant universitaire est accessible aux étudiants en soins infirmiers, sur présentation de la carte d'étudiant. Il est ouvert midi et soir du lundi au samedi et le dimanche midi.

Vous pourrez également prendre un repas à consommer à l'Institut mais ceci sous réserve que les locaux restent propres. Dans le cas contraire, une interdiction sera mise en place.

Hébergement :

L'IFSI dispose de quelques studios qui sont mis à disposition des étudiants. Si vous souhaitez faire une demande de logement, il convient de faire un courrier à la Directrice de l'établissement.

Vous pouvez demander une chambre dans une résidence universitaire. Il vous appartient de faire les démarches nécessaires auprès du CROUS.

Vous pouvez également avoir des résidences « réservées » aux étudiants, elles sont gérées par des structures privées sans lien avec le CROUS.

Vous pouvez vous renseigner pour les aides au logement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Bourses :

Concernant les bourses régionales pour l'année scolaire 2022/2023, vous pouvez à partir du 30 Mai et jusqu'au 30 Novembre 2022 dernier délai déposer un dossier sur la plateforme en utilisant l'adresse de connexion suivante : <https://aides.hautsdefrance.fr> . **Vous devez impérativement scanner toutes vos pièces justificatives sur la plateforme. Aucune pièce justificative ne devra être adressée à l'IFSI.**

Pour toutes questions, vous pourrez contacter le service des bourses sanitaires et sociales au numéro vert suivant : 0800 02 60 80.

Information concernant le Centre de Documentation :

Pour emprunter des documents, l'inscription au CDD est obligatoire. Elle s'accompagne du versement d'un chèque de caution d'un montant de 45 euros. Cette somme sera remboursée à la fin du cycle d'études si tous les documents empruntés ont été rendus et en bon état. Cette inscription se fait directement au CDD à la rentrée.

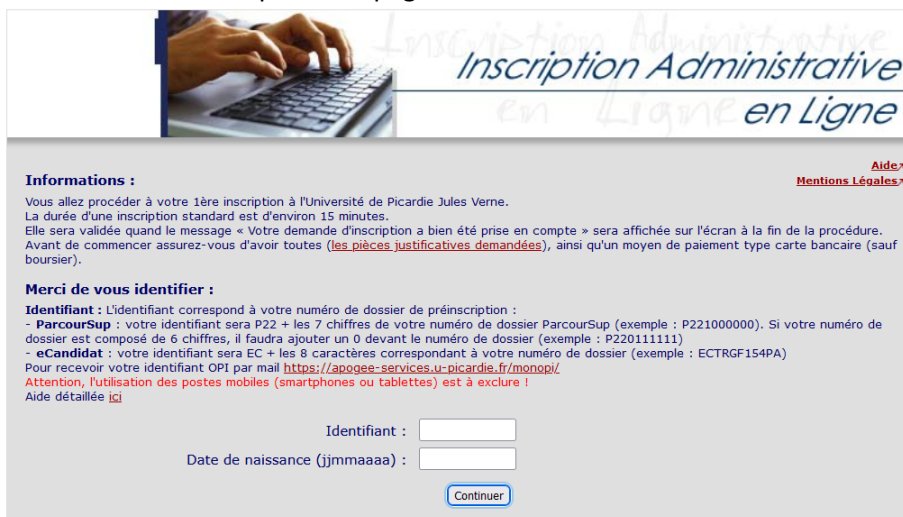
Inscription UPJV :

Afin d'obtenir votre carte d'étudiant pour l'année universitaire 2022/2023 et obtenir votre grade de licence en fin de formation, il est obligatoire de procéder à votre inscription à l'UPJV d'Amiens.

Pour ce faire, vous devrez vous rendre sur le site de l'ENT de l'UPJV d'Amiens afin de procéder à votre inscription.

Si vous avez été accepté sur Parcoursup, vous pouvez vous inscrire du 5 juillet au 22 juillet 2022 à l'UPJV en passant par le module d'inscription primo : <https://apogee-services.u-picardie.fr/primoweb/ident1.jsf>. Une seconde session commencera le 22 août jusqu'au 29 Septembre 2022.

Vous pourrez vous connecter comme indiqué sur la page d'accueil en utilisant votre numéro Parcoursup.



Informations :

Vous allez procéder à votre 1ère inscription à l'Université de Picardie Jules Verne.
La durée d'une inscription standard est d'environ 15 minutes.
Elle sera validée quand le message « Votre demande d'inscription a bien été prise en compte » sera affichée sur l'écran à la fin de la procédure.
Avant de commencer assurez-vous d'avoir toutes ([les pièces justificatives demandées](#)), ainsi qu'un moyen de paiement type carte bancaire (sauf boursier).

Merci de vous identifier :

Identifiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

[Continuer](#)

Une aide ainsi qu'une foire aux questions sont disponibles sur la page s'inscrire de l'UPJV : <https://www.u-picardie.fr/formation/candidater-s-inscrire/inscriptions/s-inscrire-a-l-universite-558564.kjsp>.

Une fois inscrits, vous devrez déposer vos pièces justificatives **OBLIGATOIRES** ici : <https://apogee-services.u-picardie.fr/pjweb/page/>.

Vous devrez alors vous connecter avec votre numéro étudiant UPJV, obtenu à la fin de l'inscription, et votre date de naissance.



Service numérique des pièces justificatives

INFORMATIONS

Ce service vous permet de gérer vos pièces justificatives demandées lors de votre inscription.
Vous pourrez transmettre directement les documents demandés au format numérique.
Il vous permet aussi de suivre l'avancement de leur traitement.
Attention, l'utilisation des postes mobiles (smartphones ou tablettes) est à exclure !
[Aide détaillée](#)

MERCI DE VOUS IDENTIFIER

Numéro étudiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

[Continuer](#)

Une fois que les documents seront validés par l'UPJV, vous recevrez un mail vous invitant à créer votre espace ENT et vous aurez accès aux différents services 24H après.

Il est impératif d'activer votre adresse mail UPJV car durant l'année nous communiquerons avec vous principalement via cette adresse mail.

IMPORTANT : pour les étudiants hors Parcoursup (épreuves de sélection), l'IFSI va procéder à l'envoi d'un tableau à l'UPJV d'AMIENS qui vous préinscrira. L'IFSI vous préviendra lorsque vous pourrez procéder à votre inscription.

Il faudra vous rendre sur le lien suivant afin de récupérer votre numéro OPI <https://apogee-services.u-picardie.fr/monopi/>.

Ensuite, vous procéderez à votre inscription comme pour les autres personnes, votre identifiant ne sera pas votre numéro parcoursup mais le numéro que vous aurez récupéré sur le lien ci-dessus et vous devrez suivre la même procédure que ci-dessus.